

Faculté de Médecine

Département de Pharmacie

Stage en pharmacie hospitalière

Durée du stage : 3 mois.

Le principal objectif du stage en pharmacie hospitalière est de compléter la formation théorique de l'étudiant en pharmacie par un stage pratique afin de le préparer à assumer des responsabilités professionnelles.

Dans le cadre de ce stage, l'interne prendra connaissance de l'exercice de la pharmacie hospitalière à travers les différents volets suivants :

1. Organisation-Fonctionnement.
2. Gestion des produits pharmaceutiques :
 - o Achat-Approvisionnement.
 - o Réception.
 - o Stockage.
 - o Gestion-Dispensation.
 - o Gestion du plan ORSEC.
 - o Organisation des inventaires des stocks.
 - o Audit, auto-inspection et inspection inopinée au niveau des services.
 - o Gestion des rappels des produits.
3. Préparation des médicaments.
4. Reconstitution des anticancéreux.
5. Pharmaco et matério-vigilance.
6. Stérilisation.

Les durées allouées pour chaque volet sont définies par le maître stage en fonction des activités disponibles au niveau de chaque pharmacie.

Ce stage donnera lieu à un rapport écrit sur les différentes activités pratiques assurées durant cette période.

1. Organisation-Fonctionnement :

- ◆ Organigramme, gestion du personnel et définition des tâches.
- ◆ Organisation des différents magasins : médicaments, consommables, pansement, réactifs et produits chimiques...
- ◆ Contexte réglementaire de l'exercice de la profession. (Voir Annexe)

2. Gestion des produits pharmaceutiques:

Achat-Approvisionnement :

- ◆ Etablissement des prévisions par produits et service.
- ◆ Préparation de cahier de charge pour l'approvisionnement des produits pharmaceutiques.
- ◆ Evaluation technique des offres de fournisseurs après appel d'offre.
- ◆ Achat après consultation pour certains dispositifs médicaux (produits pharmaceutiques: médicaments, relatifs et dispositifs médicaux) .
- ◆ Elaboration du PV de choix (d'urgence).
- ◆ Etablissement de bon de commande.
- ◆ Validation des Autorisations Temporaires d'Utilisation (ATU).

Réception :

- ◆ Validation de la réception définitive de produits après vérification des quantités des lots, des dates de péremption et de la facture.
- ◆ Règlement des factures.

Stockage :

- ◆ Stockage ordonné des différents produits pharmaceutiques.
- ◆ Respect des bonnes conditions de stockage.
- ◆ Suivi des températures de conservation des produits « froid » du fournisseur au lit du malade.

Gestion-Dispensation :

- ◆ Maitrise des différents moyens de gestion manuelle (fiche de stock, registre de main courante, compte de gestion, registre adhoc...) et informatique (EPIPHARM, 3COH).
- ◆ validation des bons de commandes des services ;
- ◆ Etablissement de bon de livraison (3COH) ;
- ◆ Gestion particulière des stupéfiants et psychotropes.
- ◆ Dispensation ambulatoire ;

- ◆ Validation des **Ordonnances des Produits à Délivrance Nominative (OPDN)**.
- ◆ Validation des protocoles de chimiothérapie.
- ◆ Suivi de la consommation des médicaments spéciaux : médicaments dérivés du sang (Albumine...),Peg-interféron.....

Gestion du plan ORSEC :

- ◆ Commande spéciale pour le plan ORSEC.
- ◆ Gestion de péremption et renouvellement du stock ORSEC

Organisation des inventaires des stocks :

- ◆ Connaitre l'intérêt et la périodicité de l'inventaire.

Audit, auto-inspection et inspection inopinée au niveau des services:

- **Audit, auto-inspection :**
 - ◆ Périodicité de l'audit.
 - ◆ Conformité, anomalie et suivi des améliorations.
- **Inspection inopinée au niveau des services :**
 - ◆ Moyen de traçabilité des médicaments.
 - ◆ Conditions de stockage.
 - ◆ Quantité de médicaments-dotation en stock.
 - ◆ Rapport d'inspection.

Gestion des rappels des produits :

- ◆ Procédure en cas de retrait de lot.
- ◆ Stockage des produits rappelés.

3. Préparation des médicaments :

- ◆ Réception et contrôle des matières premières.
- ◆ Maîtrise des **Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière. BPPH**
- ◆ Connaître les différents types de préparations réalisées à la pharmacie.
- ◆ Réalisation des préparations: maîtriser des différentes étapes de préparation et de contrôle.

4. Reconstitution des anticancéreux:

- ◆ Unité de reconstitution des anticancéreux.
- ◆ Procédure de préparation.
- ◆ Conduite à tenir en cas d'incidents.
- ◆ Elimination des déchets.

5. Pharmaco et matério-vigilance:

- ◆ Démarche à suivre en cas d'incidents incriminant tout produit pharmaceutique.

6. Hygiène hospitalière - Stérilisation :

Généralités sur le risque infectieux

- ◆ Contexte de la stérilisation à l'hôpital et le risque infectieux
- ◆ Niveau de risque et de traitement des DM

Opération de nettoyage

- ◆ Objectifs, principes, facteurs environnants, méthodes.

Conditionnement

- ◆ Principes et objectifs
- ◆ Les objets de conditionnement, techniques et équipement

Méthodes de stérilisation & contrôles :

- ◆ Principe, normes, stérilisateur : fonctionnement, entretien, maintenance, qualification.
- ◆ La validation : principes, méthodes, application, réception qualification des équipements de stérilisation,
- ◆ Validation en routine.

Système qualité en stérilisation

- ◆ Référentiels documentaires : réglementaires (BPPH) et normatifs (ISO).
- ◆ Maîtrise du processus : opérations et traçabilité.
- ◆ Amélioration du système : suivi et traitement des non conformités, indicateurs et tableau de bord, mise en œuvre de plan d'action : boucle de la qualité

ANNEXE : Textes réglementaires

- ◆ Circulaire N°007/SP/MIN/MSPRH/05 du 22/11/2005 relative à la gestion des produits pharmaceutiques dans les établissements publics de santé.
- ◆ Arrêté du 25 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 6 février 2013 fixant la liste des produits pharmaceutiques constituant le stock ORSEC
- ◆ Arrêté n ° 069 MSP/MIN du 16 juillet 1996 portant réglementation de la dispensation des substances vénéneuses dans les établissements hospitaliers
- ◆ Arrêté n° 097/MSP du 1er octobre 1996 fixant la liste des substances psychotropes
- ◆ Arrêté n° 098/MSP du 1er octobre 1996 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants
- ◆ ARRETE N°40 MSP.MIN DU 21 AVR 1997 1997 modifiant et complétant l'arrêté 98/MSP/MIN DU 01 OCT 1996 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants
- ◆ ARRETE N°41 MSP.MIN DU 21 AVR 1997 modifiant et complétant L'arrêté 97 MSP/MIN DU 01 OCT 1996 fixant la liste des substances psychotropes
- ◆ Arrêté du 23 Août 1999 fixant le registre spécial relatif à la comptabilité des stupéfiants
- ◆ Décret exécutif n°07-228 du 15 Rajab 1428 correspondant au 30 juillet 2007 fixant les modalités d'octroi de l'autorisation d'utilisation de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales ou scientifiques.
- ◆ Arrêté du 20 Chaâbane 1434 correspondant au 29 juin 2013 fixant les modalités de prescription et de dispensation de l'ordonnance des médicaments contenant des substances classées comme stupéfiants